Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260605-2026D50-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	27 mai 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	29 mai 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie (18h51)

Absents : LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence

Procurations : LE GUERN Fréderic à LE CORRE Nathalie, LELIEU Florence à SALLOU-LE GUEN Nadine

Secrétaire de séance : PERRON Sandra

N° 2026-50

Convention de servitude de passage de réseaux eaux usées avec Lannion Trégor Communauté

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune est sollicitée par Lannion-Trégor Communauté afin d'établir une convention de servitude de passage de canalisation sur des parcelles référencées appartenant à la commune. Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, Lannion-Trégor Communauté est amenée à remplacer une partie du réseau d'eaux usées.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de PLOUARET (Côtes d'Armor)

Références cadastrales	Superficie	Adresse / lieudit	Largeur de la servitude	Longueur approximative de la servitude	Nature de l'emprise
Section B 518	698 m²	Roz Thomas	6 mètres	34 mètres	Bois
Section B 577	12160 m²	Prat Ar Goff	6 mètres	21 mètres	Prairie
Section B 726	3033 m²	Prat Goas An Ilis	6 mètres	150 mètres	Chemin forestier

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention de servitude à titre gratuit avec Lannion Trégor Communauté, tels que joints en annexe,

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET * Côtes d'Armor *

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON